

La Gazette *du Couloumié*

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • mai 2012 - N° 37

Le printemps,
saison
d'espérance





LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,
le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdc09@wanadoo.fr
www.frc-midipyrenees.fr

Examen du permis de chasser

Les prochaines dates des examens théoriques sont prévues les 19 septembre et 28 novembre 2012.

Pensez à vous inscrire un mois avant la date de l'examen pour pouvoir participer à la formation obligatoire.

Inscription auprès du secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège au 05 61 65 04 02

sommaire

EDITORIAL du Président Jean-Luc FERNANDEZ PAGE 1

FÉDÉRATION

- Compte rendu de l'Assemblée Générale du 28 avril 2012 au Mas d'Azil..... PAGES 2 A 7

TECHNIQUE PAGES 8 A 10

- Le point sur la pestivirose de l'isard en Ariège
- Caille des blés
- Bilan des prélèvements de galliformes de montagne 2011

INTERVIEW

- Christian TEYCHENNÉ, Président de l'ACCA de Durban/Arize PAGE 11

INFORMATIONS PAGE 12

- Ce que dit la nouvelle loi chasse
- La loi armes : une réforme exemplaire

LIBRE EXPRESSION PAGE 13

RETROSPECTIVE ET AGENDA PAGE 14

La Gazette du Couloumié

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle débutera dans les locaux de la Fédération le 18 juin 2012 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Pour tout renseignement téléphonique, un numéro d'appel est à votre disposition de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 le : 05 61 65 85 45.

Vous pouvez profiter de votre venue à la Fédération pour nous communiquer votre adresse mail afin d'être destinataire de toutes les informations relatives à la chasse.

Photo couverture :
FDC 09 - Colette ROLET et Thierry ALAZET

Magazine trimestriel de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège
Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX
Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41

Directeur de la publication :
Jean-Luc FERNANDEZ
Créateur : Raymond BERNIÉ
Comité de rédaction :
Hélène BOMPART,
Jean GUICHOU, Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY,
Evelyn MARTY, Colette ROLET, Pierre MOURIÈRES
Crédit photographique :
Fédération des Chasseurs
Conception et Impression :
IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)
Dépôt légal à parution
ISSN : 1621-4641
Commission paritaire en cours



Jean-Luc FERNANDEZ,
Président de la Fédération
Départementale

Ils ont crié si fort

Avec le printemps, arrive l'heure ; des bilans, des comptages, des demandes de plan de chasse, des assemblées générales. Cette période de réflexion et d'action sonne le glas d'une saison qui vient de s'achever et en annonce une autre, pleine d'incertitude mais que l'on espère tout aussi intense et exaltante que la précédente.

Votre Fédération a été, vous le savez, de tous les combats et a marqué, je le crois, les esprits. Un air de renouveau... La petite Ariège, grand département pyrénéen, fière et quelquefois rebelle est, n'en déplaise à certains, reconnue et respectée.

La chasse ne doit plus céder de terrain, il est temps que cela cesse, avec vous, je m'y emploie.

Cette révolution doit inciter toutes les Fédérations, tous les chasseurs à parler d'une même voix. Les querelles de chapelle qui ont parfois par le passé fait la joie de nos adversaires ne sont plus de mise. Place au dialogue, à la solidarité, aux positions et aux actions communes.

L'opiniâtreté de votre Fédération a été reconnue. J'ai pu faire partie d'une délégation composée de neuf Présidents conduite par notre Président national, Bernard BAUDIN. Nous avons rencontré à l'Elysée le Président de la République. Je l'avais déjà vu à sa demande à Pamiers. Deux projets de loi approuvés par la quasi totalité des députés et sénateurs des deux camps, à part les verts et surtout l'ordre de faire appel du jugement ours, ont ainsi été obtenus. La période était propice.

Simples concrétisations de promesses jusqu'alors non tenues ou suppressions des mauvais coups qui nous avaient été portés ces dernières années.

Dans le même temps, un média ariégeois a titré « ils ont crié si fort qu'ils ont été entendus ». Le ministère, sur ordre du Président de la République a donc fait appel de la décision du Tribunal Administratif de Toulouse. Un petit exploit... tant l'hostilité à notre rencontre transpire avenue de Ségur.

En attendant le jugement en appel, nous allons rencontrer Monsieur le Préfet de l'Ariège afin de voir dans quelles conditions la chasse se déroulera lors de la saison à venir.

Rappelez-vous la sentence : « Partout où l'ours a été présent dans l'année précédente, la chasse en battue doit être interdite. »

Le Comité Ecologique Ariégeois et FERUS exultent et affirment que la décision se fera en Ariège et s'imposera de fait à toutes les Fédérations.

Inacceptable ! Pour nous ! JAMAIS !

Comment ne pas aussi évoquer : la validation par l'Etat de la stratégie nationale en faveur du Grand Tétras qui assure aux chasseurs pyrénéens de pouvoir continuer à chasser cette espèce pour les neuf années à venir.

Mais aussi, les avancées considérables en ce qui concerne les pathologies et le mode de transmission des maladies qui affectent la faune sauvage et le bétail, telle la pestivirose. Ces travaux font l'objet de publications, là aussi les chasseurs ariégeois et leur Fédération sont cités en référence, sans oublier la gestion exemplaire des dégâts de grand gibier et la prochaine réintroduction du bouquetin.

Certains se battent, tous en profitent.

Le Président
Jean-Luc FERNANDEZ

Assemblée Générale

du 28 avril 2012 au Mas d'Azil



Dans un souci de lisibilité le présent compte rendu est restitué sous forme synthétique.

A 9h30, Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ ouvre les travaux. Il remercie Monsieur BERDOU, Conseiller Général et Maire du Mas d'Azil, d'avoir bien voulu nous recevoir dans cette magnifique salle ainsi que Monsieur LOUBET, Maire des Bordes sur Arize, où sera pris le traditionnel repas. Il remercie également l'ACCA du Mas d'Azil et son Président, Roland GAYCHET, ainsi que tous les bénévoles toujours aussi prompts à se retrousser les manches pour servir la chasse ariégeoise.

Le procès verbal de l'assemblée générale du 30 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DE GESTION

Le Président présente le rapport de gestion de l'exercice clos au 30 juin 2011. Il est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

Monsieur Jean-Marc PALMADE, Expert-Comptable fait lecture des comptes de l'exercice du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 et met l'accent sur quelques chiffres essentiels :

- **Service général** : le résultat net comptable s'élève à - 54 205,14 € et l'autofinancement à + 22 854 €.
- **Service dégâts de gibier** : le résultat net comptable s'élève à + 48 068,02 € et l'autofinancement à + 57 881,45 €.

Affectation de ces résultats en réserves de gestion.

Le compte rendu financier est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Jean-Pierre VIDAL, Commissaire aux Comptes fait lecture de son rapport. Il conclut à la sincérité et à la régularité des comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2011.

ADOPTION DES DIVERSES COTISATIONS POUR LA SAISON 2012/2013

Après rappel de quelques chiffres relatifs à la saison écoulée, Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ soumet à l'Assemblée Générale les montants des diverses cotisations pour la saison 2012/2013 :

Service général

- Timbre fédéral : 80 € (**1 € d'augmentation**)
- Timbre temporaire (9 jours) : 40 € (**inchangé**)
- Timbre temporaire (3 jours) : 20 € (**inchangé**)

Service dégâts de gibier

- Timbre grand gibier : 22 € (**inchangé**)
 - Dispositif de marquage grand gibier : Bracelet : 4,50 € (**inchangé**)
- Cotisations plan de chasse
 - Pour les cerfs et biches : 55 € (**inchangé**)
 - Pour les chevreuils : 13 € (**inchangé**)
 - Pour les mouflons : 23 € (**inchangé**)
 - Pour les daims : 35 € (**inchangé**)

Offres "promo chasse 2012"

En complément de l'incitation financière obligatoire prévue par la loi pour les nouveaux chasseurs, le CA de la FDC vous propose deux offres supplémentaires :

- **Remboursement de 50 %** du prix des cotisations fédérales annuelles départementales aux chasseurs qui valident pour la 2ème fois son permis (51 € pour les chasseurs de grand gibier et 40 € pour les autres)
 - Offre non valable pour les validations temporaires
 - La 2^{ème} année de validation est obligatoirement consécutive afin de faciliter le contrôle des régisseurs

Offre "chasseur parrainé et son parrain" : **remboursement de 50 %** des cotisations fédérales annuelles départementales pour tout chasseur qui a validé son permis l'an passé dans le département de demande de l'offre et qui parraine un ou plusieurs chasseur(s) n'ayant pas validé de permis les trois saisons précédentes. Même offre pour le ou les chasseurs parrainés (51 € pour les chasseurs de grand gibier et 40 € pour les autres)

- Offre non valable pour les validations temporaires

- Le parrain peut parrainer plusieurs personnes mais il ne bénéficie qu'une seule fois par saison et par département de validation de l'offre (quelque soit le nombre de chasseurs parrainés)

Adhésion des titulaires de droits de chasse (y compris ACCA et AICA)

Cotisation de base : 80 €

Barème des prestations de services (hors ACCA et AICA et suivant contrat)

• Liste des interventions de la Fédération (inchangée) :

- Appui administratif, technique, juridique et financier : base forfaitaire 76,22 €
- Conseils du Service Technique : 0,23 € par hectare
- Prévention des dégâts de gibier : 0,10 € par hectare
- Formation pratique des chasseurs : 0,10 € par chasseur

Participations dues par les ACCA et AICA pour leur affiliation à la Fédération dans le cadre du programme de coordination :

• Prestations pour les services rendus par la Fédération au titre de ses obligations légales :

- Appui administratif, technique, juridique et financier
- Conseils du Service Technique
- Expertises diverses et prévention des dégâts

Formation pratique des chasseurs (sécurité)

• Tarifs (inchangés) :

- Base forfaitaire : 38,11 €
- Contribution à l'hectare :
 - * Par hectare jusqu'à 2 000 ha : 0,05 €
 - * Par hectare au-delà de 2 000 ha : 0,02 €

Ces cotisations sont approuvées à l'unanimité par l'assemblée générale.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2012/2013

Monsieur Vincent LAMPASONA, Trésorier adjoint, fait lecture des budgets prévisionnels 2012/2013 du service général (739 220,00 €, en charges comme en produits) et du service dégâts (356 040,00 €, en charges comme en produits)

Ces budgets sont approuvés à l'unanimité.



COMpte RENDU MORAL DU PRESIDENT FERNANDEZ (Extraits)

(...) "Je vais m'efforcer, au travers de ce compte rendu d'activité, de vous dresser le détail de ce que furent nos activités, nos préoccupations et nos actions tant au niveau national, régional que départemental dont vous ne manquerez pas de noter l'étroite imbrication, au cours de l'exercice écoulé, avant que d'analyser l'état de la chasse, les dangers qui la guettent et les moyens de la préserver.

Au niveau national, vous le savez, afin de porter partout la parole des chasseurs ariégeois, je me suis efforcé d'intégrer et de participer aux travaux de nombreuses institutions. Parmi celles-ci, l'Association des Fédérations Départementales des Chasseurs à ACCA et son Conseil d'Administration qui aux côtés de la Fédération Nationale des Chasseurs a participé aux travaux qui ont permis de préparer et orienter dans la bonne direction la récente loi chasse du 7 Mars dernier qui aborde dans 2 articles la vie de nos Associations.

A ce sujet, je voudrais remercier l'ensemble des parlementaires qui, toutes tendances confondues, à quelques exceptions près et notamment celle des Verts (mais le contraire nous aurait étonnés !) a soutenu les diverses propositions que nous avons formulées lors des débats sur la Loi Chasse publiée le 8 Mars et celle sur les armes publiée le 7 Mars. (...)

Pour autant, bien sûr, les difficultés sont loin d'être toutes réglées. En effet, nous payons encore au prix fort : les funestes "tables rondes de la chasse" initiées par Jean-Louis Borloo poursuivies par Chantal Jouanno et Nathalie Kosciusko Morizet jusqu'à ce que le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs mette un terme à ces marchés de dupes où nos adversaires n'avaient de cesse d'obtenir sans aucune contrepartie toujours plus de sacrifices imposés aux chasseurs. L'adoption, des Lois Grenelles, la mise en œuvre de la Trame bleue et verte, de la stratégie de valorisation de la biodiversité pyrénéenne, ou les nouveaux textes qui règlementent la chasse et toutes les activités à proximité et sur les sites Natura 2000 sont tout autant de textes

imprudemment validés, de décrets, arrêtés et circulaires habilement rédigés pour exclure toujours plus les hommes des territoires, j'y reviendrai en conclusion. Le plus scandaleux réside à coup sûr dans la place outrancière qui est réservée à nos adversaires dans toutes les instances en charge de la gouvernance de la nature. On peut d'ailleurs s'interroger sur l'objectif camouflé de cette sur-représentation et de notre sous représentation à l'évidence souhaitée. Le Président cite 9 exemples. (...)

La messe est dite et je n'aborderai pas ici la manne financière scandaleusement accordée par tous les décideurs ; Etat, Europe, Ministère, Régions, Départements et autres collectivités à toutes les associations dites de protection de la nature qui utilisent ces fonds publics, plusieurs dizaines de millions d'euros tous les ans pour entretenir leurs permanents ou engager des procédures contre l'état, les projets des collectivités et bien sûr les chasseurs.

A titre d'exemple, la seule LPO de l'hyper-médiatique Allain Bougrain Dubourg, Président à vie, a touché 5 millions d'euros de subvention pour le seul exercice 2010.

Je participe aux travaux du Conseil d'Administration de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune sauvage. (...) En Ariège, bien sûr, le Domaine des Oiseaux à Mazères est la magnifique vitrine de notre capacité à agir aux côtés de nos partenaires habituels. (...) Eclatante démonstration que gestion des habitats, des espèces, et activités humaines, toutes les activités humaines peuvent et doivent vivre de concert, contrairement aux affirmations des tenants de l'expulsion de l'homme et de ses activités. Je veux bien sûr parler ici encore des Verts de toutes origines et autres écolos de salon. (...) Que d'outils à leur disposition, pour n'en citer que quelques uns ; après les ZNIEF, les ZICO ; les ZSC, les Arrêtés de Biotopes, Natura 2000 et autres Parcs Nationaux, la Stratégie de Valorisation de la Biodiversité Pyrénéenne.... Grâce aux Lois Grenelles votées elles aussi à la quasi-unanimité, (...), voilà qu'on ajoute aux outils de persécution précédemment évoqués 400.000 hectares au titre de la Stratégie de Création d'Aires Protégées à classer en protection forte et à trouver d'ici 2019. Zones où, bien sûr, l'interdiction de la chasse sera proposée. (...)

FÉDÉRATION

Nous oeuvrons à Mazères avec 15 hectares de zones humides supplémentaires et le début des travaux sur une vingtaine d'hectares au Marais du Rolle à la Bastide de Bousignac.

A Mazères, encore, avec l'ouverture récente du Centre de soins pour la faune sauvage (l'Aouselou) unique en Ariège qui peut accueillir les oiseaux en détresse (...).

Réalisations discrètes mais ô combien efficaces sur le terrain. Preuve qu'en Ariège comme ailleurs, nous sommes à même d'agir sans tambour ni trompettes au contraire d'associations plus promptes à parader devant des médias parfois complaisants qu'à œuvrer dans l'intérêt d'une nature dont ils ont la prétention d'être les seuls gestionnaires de droit divin. (...)

J'ai bien sûr assisté le 20 Mars dernier au congrès de la FNC. Celui-ci a permis de réfléchir aux meilleurs moyens de décliner les 460 propositions d'actions en faveur de la chasse, ou orientations issues des travaux des Etats Généraux de la Chasse qui s'étaient tenus les 15 et 16 Février 2011.

Ce congrès a vu le Président de la FNC se féliciter des avancées législatives et règlementaires effectuées ces dernières semaines. Il était temps !

Il a annoncé à cette occasion une rencontre avec divers candidats à l'élection présidentielle pour connaître leurs programmes en matière de chasse et d'environnement. A ce sujet, les réponses apportées sont rassurantes, sauf que, lorsqu'ils sont interrogés par nos adversaires, certains n'apportent pas les mêmes réponses ; cherchez l'erreur.

Au niveau régional, je participe aux travaux : du Comité Directeur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (3 réunions au cours de cet exercice où j'ai porté les remarques des chasseurs de Midi-Pyrénées) ; du Comité de Massif où sont étudiés tous les projets qui intéressent le devenir des Pyrénées et qui aura à traiter de la restauration du bouquetin sur le massif et en Ariège en particulier, opération à laquelle (...) nous participons activement.

Mais le Comité de Massif s'est aussi préoccupé de lâcher de nouveaux ours, initiative pour l'heure heureusement abandonnée, mais qui ressurgira inévitablement.

Cette année a vu, organisée par nos soins, la traditionnelle journée de chasse régionale qui s'est tenue le 19 Novembre 2011 à Foix



où, notre administrateur et ami Joseph Soula et les Présidents de l'AICA Gaston Phébus ont eu la gentillesse de recevoir les Présidents et administrateurs de la région sur le massif du Prat d'Albis. Je tenais encore une fois à remercier nos hôtes ainsi que Monsieur Stéphane Villarubias, Directeur de l'agence de l'ONF qui a bien voulu autoriser cette manifestation.

Nous avons, avec Monsieur Jean Viudez qui vous représente, à mes côtés à la FRC, participé à 9 réunions du CA ou sur des sujets techniques divers ainsi qu'aux hivernales et à l'AG qui se sont déroulées les 5 et 6 Mars derniers en Aveyron avec, pour thème principal, un retour d'expérience sur les modes de gestion du lièvre.

A cette occasion, j'ai également redit mon souci de voir la FRC maîtriser durablement la charge financière qu'elle représente pour les Fédérations Départementales de Chasseurs de la région, j'espère avoir été entendu.

Nous avons également acté la récupération des douilles et cartouches vides qui, trop souvent jonchent le sol. Vous pouvez donc, dès à présent, les collecter en séparant douilles de carabines et cartouches et les apporter à la Fédération. Elles seront ensuite récupérées et recyclées. Nous avons tout à gagner à cette opération.

Mais au niveau régional cette année a vu mis en œuvre le pouvoir d'évocation. Cette nouvelle disposition permet à Monsieur le Préfet de Région, sur des thèmes choisis au regard de leur importance, d'imposer des mesures uniformisées sur les 8 départements de la Région prenant ainsi le pas sur les Préfets des Départements.

En effet, la chasse a été choisie comme sujet d'importance capitale qui mérite de se voir appliquée ce pouvoir d'évocation. Pas de problèmes de santé, d'éducation, de sécurité, de chômage en Midi-Pyrénées. Non, des problèmes de chasse auxquels l'administration régionale souhaite remédier. Les thèmes choisis, je vous les donne en mille : Isard, sanglier, sécurité... et bien sûr galliformes de montagne et ours. Lors de la vague de froid, les services ont proposé à Monsieur le Préfet de Région de suspendre la chasse des migrants sur toute la région. Pour la bécasse et les turdidés, cette suspension ne souffrait d'aucune discussion, elle était d'ailleurs de fait, mais la chasse de la palombe a été également interdite sur toute la région alors que, sur certains départements, tel le Gers ou le Lot, rien ne l'imposait.

Il y a un grand danger à voir ainsi, en matière de chasse, des mesures identiques imposées sur un territoire aussi vaste et varié que la région Midi-Pyrénées. Les mesures globalisées et uniformisées ne peuvent être qu'inadaptées et sources de restrictions injustifiées.

Au niveau départemental, enfin, notre activité a été toujours aussi importante, plus de 160 réunions ou représentations sur l'année avec, en interne, plus particulièrement, l'organisation de 5 réunions de secteurs qui m'ont permis de venir à votre rencontre. L'organisation de 8 réunions avec le service technique pour préciser les travaux à réaliser avec votre concours. 4 Conseils d'Administration ont été convoqués pour définir et conduire la politique de la Fédération. Nous

FÉDÉRATION

avons participé avec vos administrateurs à de multiples réunions ou manifestations pour vous représenter et faire entendre vos attentes.

Le service technique s'est multiplié tout au long de l'exercice sur tous les sujets liés à la gestion de la faune, à la formation, à l'information, aux territoires. Ainsi, et entre autres : 110 comptages nocturnes sur 55 communes ; 11 sorties nocturnes pour le baguage des bécasses (7 oiseaux bagués, petite cuvée) ; 50 sorties pour le baguage de cailles ; 246 journées de comptage galliformes de montagne, 20 journées de comptage isards (9 UG/15), 18 journées de furetage lapins (329 animaux repris) ; 2 journées de formation à l'hygiène de la venaison, avec le concours du Docteur Vétérinaire Jean-Pierre ALZIEU (soit 51 chasseurs) ; 1 journée de formation à la sécurité, soit 11 responsables formés, trop peu à mon goût ; 4 sessions de formation à l'examen du permis de chasser (avec 133 candidats reçus, soit 95,68 % de réussite, taux qui nous place parmi les meilleurs, 26 journées d'interventions en milieu scolaire (1800 élèves concernés), 35 journées de plantation de haies (11kms plantés), 30 journées de visualisation de câbles ou de clôtures (5 kms protégés), l'encadrement de 71 stagiaires, entre autres missions, ont été réalisés.

Nous avons obtenu la publication des travaux réalisés sur les comptages des lagopèdes et participé à de nombreuses études sur la caille, le Grand Tétras, l'ours (pour justifier la neutralité de la chasse à son encontre) et autres. Vous le savez, et je vous l'ai souvent répété, ces études sont indispensables. (...)

Tous ces travaux auxquels vous participez, nous nous devons de les poursuivre car, même si ils sont trop souvent méprisés par quelques uns, ils finissent par s'imposer. Vous en verrez une présentation tout à l'heure qui se veut créative dans sa déclinaison par le service technique et, beaucoup plus studieuse par le Docteur Alzieu pour la partie sanitaire. Un chiffre seulement 1600 prélevements réalisés sur le gibier cette saison, toutes recherches confondues.

Notre service administratif n'a pas été en reste : 6444 validations du permis de chasser réalisées, 2500 carnets bécasses distri-

bués. Vous devez les retourner, utilisés ou non, à la Fédération ; 320 carnets de battue distribués plus leur saisie qui permet de connaître les tableaux de sangliers et leur évolution. A ce sujet, un petit mot pour vous dire que l'espèce se porte bien, avec, bien sûr, des fluctuations par grandes zones. Nous n'avons aucun souci particulier pour le devenir de l'espèce. Distribution de 1530 cartes isards et 834 carnets galliformes. Réception et traitement de 422 demandes et autant de bilans de plans de chasse. Distributions des 6369 bracelets plans de chasse. Gestion des comptes « service général » et « service dégâts » (235 dossiers d'indemnisation instruits pour 2010/2011), gestion du courrier arrivé et départ et, bien sûr, l'accueil, tant au guichet qu'au standard téléphonique. Il contribue également, avec le concours du service technique à la communication qui est faite au travers entre autres, de la Gazette du Couloumié, de la Dépêche du Midi, de Terres d'Ariège ou de notre site internet.

Je n'oublierai pas le service entretien, qui répare et entretient les locaux et les véhicules permettant ainsi de substantielles économies. Il s'active également pour réaliser les travaux d'ouverture et de restauration des territoires ou la pose à vos côtés des clôtures électriques nécessaires à la protection des cultures contre les dégâts de grand gibier.

Cette énumération ne se veut et ne peut être exhaustive mais elle est le reflet le plus fidèle de l'activité incessante qui anime la fédération, votre Président, vos administrateurs, vos personnels.

Un mot sur l'état du gibier. Nous pouvons être satisfaits. Isard mis à part, qui vous le verrez, dans l'exposé du Docteur Alzieu nous préoccupons sur certaines zones pour cause de pestivirose et, avec peut-être, pour le chevreuil localement victime également de mortalités qui affectent le niveau de leurs populations, l'ensemble de nos espèces gibier se porte bien. Tant pour le petit que le grand, nous avons su mettre en œuvre les bonnes méthodes de gestion. Le lièvre avec l'exemple de la gestion de l'espèce né ici grâce au GIC de l'Arize cher à notre regretté ami Alain GAYCHET. La perdrix rouge où notre expérimentation sur le Mirapicien couplée à l'opération Probior semble sur la

bonne voie. Le lapin qui progresse grâce aux translocations que nous effectuons en restant vigilants face au risque de dégâts. Le faisan qui petit à petit voit des populations sauvages s'installer sur de nouveaux sites. Les galliformes de montagnes se portent bien et même de mieux en mieux à tel point que l'Etat le reconnaît et vient d'approuver la stratégie nationale en faveur du Grand Tétras qui fixe les règles de gestion de l'espèce pour la période 2012/2021. On y retrouve, à quelques détails près, notre mode de gestion.

Avant de clore mon rapport moral, je veux revenir sur les derniers événements. Souvenez-vous le 16 décembre 2011, le TA de Toulouse rend son énième jugement sur la chasse en Ariège. Saisi par le CEA et Féris qui affirment que la chasse en général et la chasse en battue en particulier sont dérangeantes et perturbantes pour l'ours sans d'ailleurs en apporter la moindre preuve, le Tribunal leur donne raison en cassant l'arrêté relatif à l'ouverture et la fermeture de la chasse pour la saison dernière.

Fort heureusement, n'ayant pas demandé qu'il soit fait application immédiate de la sentence, nous avons pu finir la saison sans contrainte.

Un mot de plus sur ces associations anti-chasse, qui nous agressent régulièrement au travers des arrêtés de Monsieur le Préfet. Je tiens d'ailleurs à remercier Monsieur le Préfet ainsi que Monsieur le DDT et ses services qui en Ariège tiennent bon, en tout cas aussi longtemps qu'ils sont autorisés à le faire. Mes remerciements s'adressent également à Monsieur le Directeur de l'ONF et Monsieur le Chef du SD de l'ONCFS à l'écoute de nos préoccupations.

Ces anti-chasse, vous le lisez régulièrement ou l'entendez, assurent qu'ils n'ont rien contre la chasse en général mais que « quelques corrections sont nécessaires ». Vous n'avez qu'à lire leur programme nous concernant et vous serez édifiés (fin de la chasse le Dimanche, fin de la chasse en zone à ours, fin du piégeage et du déterrage...). Ils se présentent même parfois comme étant nos amis ! Jugeons les faits et énumérons toutes les attaques subies par les seuls chasseurs ariégeois en ne perdant pas de vue que ce qui est vrai ici l'est dans tous les départements de France, en tout cas dans

FÉDÉRATION

tous ceux où les chasseurs et leurs Fédérations ont l'outrecuidance de résister à leurs agressions.

(le Président énumère les 10 attaques en 8 ans, dont certaines sont en appel (dont celles sur l'ours) sur les nuisibles, les galliformes ou l'ours.

(...)

Je vous laisse apprécier « l'amitié » qu'ils nous portent

Lorsque le TA a prononcé sa sentence, le 16 décembre 2011, ses conclusions étaient claires : « Partout où un ours a été repéré au cours de l'année écoulée, la chasse en battue doit être interdite ». Cette décision est inacceptable, nous avons voulu qu'il en soit fait appel par l'Etat, donc par le Ministère. Les ennuis ont commencé, le jugement devait s'appliquer et ainsi comme le CEA et Férus le souhaitaient une jurisprudence était validée, le Ministère bien sûr refusait de faire appel.

Pourquoi ce refus et nous touchons là au fond du problème de la chasse. Le Ministère est occupé depuis trop longtemps par nos adversaires qui oeuvrent soit à visage découvert lorsque le Ministre nous est hostile ; soit en sabotant grâce à leur position et le pouvoir qui leur est imprudemment donné les dispositions qui pourraient nous être favorables.

Lorsque je vous aurai dit que le Président de Férus était un très haut fonctionnaire du Ministère vous aurez compris que quelque chose est pourri dans le royaume.

Heureusement, j'ai pu arracher au Président de la République au cours de deux rencontres, l'ordre de faire appel du jugement, ce qui fut fait non sans quelques ultimes et pathétiques tentatives de la part de quelques hauts fonctionnaires de ne pas y procéder. Il y avait des témoins.

Un mot sur ces rencontres avec Monsieur le Président de la République. Je l'ai rencontré à Pamiers, à sa demande, et à Paris, à l'Elysée, au sein d'une délégation. Je vais et j'irai partout, à la rencontre de tous ceux qui ont en charge la résolution de nos difficultés. Seul le résultat compte. Nicolas Sarkozy, hier, lui ou un autre demain. Pour autant rien n'est gagné et le résultat de l'appel sera déterminant.

Il faudra, et je sais Monsieur le Préfet soucieux de cette échéance, valider un nouvel arrêté pour la saison de chasse à venir, dans

l'attente du jugement en Appel. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour l'aider ; mais, je le redis, il est absolument exclu que la chasse subisse la moindre contrainte pour cause de présence d'ours. Je terminerai pour vous dire qu'avec Ariège Ruralité, nous avons transmis un plan de sortie de crise pour ce dossier. Nous verrons s'il est retenu, ou si la stratégie du pourrissement et de l'enlisement reste la seule réponse qui nous est apportée.

Cette période préélectorale a été propice à obtenir je le disais quelques dispositions favorables à la chasse. Ces dispositions n'étaient que concrétisation de promesses jusqu'alors non tenues ou le plus souvent simple rétablissement de prérogatives perdues à l'initiative des ministres, de leurs cabinets et des services au cours des dernières années.

Au moment de clore mon propos, je prends la liberté d'interpeller les élus de la République, les élus du peuple, qui toutes tendances confondues ont ces temps derniers œuvré à nos cotés. Il est de leur devoir, de leur responsabilité de veiller à ce que les dispositions législatives ou réglementaires adoptées soient les bonnes car les diverses juridictions ne font jamais qu'appliquer des textes validés mais surtout et aussi, qu'elles ne soient pas dénaturées, vidées de leur contenu voire détournées de leur objectif premier par des serviteurs zélés ou partisans qui ont en charge leur déclinaison et leur application. A ce sujet, je vous encourage tous à mesurer les conséquences des textes qui régissent la gestion des sites classés en zones Natura 2000 et à consulter le dernier jugement prononcé contre l'Espagne par la CJUE.

Vous consulterez aussi la circulaire de 35 pages qui accompagne la mise en œuvre de la récente et pourtant à priori bonne réforme du piégeage ; démonstration évidente de la volonté de certains d'empêcher toute avancée en la matière.

Alors ici en Ariège, Mesdames et Messieurs les élus, je vous le redis, vous êtes nos amis. Votre présence à nos côtés dans les moments de mobilisation en faveur de la chasse populaire et aujourd'hui à notre assemblée générale en attestent.

Mais attention de quelque bord ou de quelque couleur qu'ils soient, les amis de nos amis ne sont pas toujours les nôtres,

alors choisissez les bien.

La paix cynégétique et l'amitié sont à ce prix.

Je vous remercie."

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Vous pourrez prendre connaissance du Rapport Moral dans son intégralité sur notre site internet.

INTERVENTIONS DU DOCTEUR JEAN-PIERRE ALZIEU, DIRECTEUR DU LVD

Le Docteur Vétérinaire Jean-Pierre ALZIEU présente :

- le suivi de la faune sauvage autour du foyer de tuberculose bovine du Mas d'Azil
- le réseau SYLVATUB (suivi sanitaire des blaireaux dans le cadre de la tuberculose)
- le suivi sanitaire sur la pestivirose de l'isard et la border-disease des ovins
- la recherche de la trichinellose du sanglier



INTERVENTION DU SERVICE TECHNIQUE

Une séquence vidéo a été projetée au cours de laquelle ont été abordés succinctement : les reprises de lapins, la plantation de haies, la réimplantation de populations de perdrix rouges (PROBIOR), le suivi de la caille des blés, les comptages nocturnes petit et grand gibier, la réouverture et l'entretien des milieux avec le matériel de la Fédération, les suivis de populations de galliformes de montagne (grand tétras, perdrix grise et lagopède), des exemples de tranlocation, de visualisation des câbles (station de ski et clôtures) dans le cadre de la prévention des collisions.

FÉDÉRATION

INTERVENTIONS DES PERSONNALITÉS

Monsieur Thierry FONTENOY, représentant le Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs, réaffirme la solidarité des forestiers envers les chasseurs pour ce qui touche à la privation du droit de propriété. **Monsieur Thierry DE PIERPONT**, Vice-Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn, ne reconnaît pas le qualificatif de « petite » à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège.

Monsieur Henri NAYROU, Député et Conseiller Général, note que la chasse est un levier de régulation incontestable. Il félicite le Docteur Vétérinaire Jean-Pierre ALZIEU pour la qualité de son travail. Il maintient sa position contre l'ours et indique que le plantigrade n'a plus rien à faire dans des Pyrénées de partage. Il estime que les effets collatéraux de la présence de l'ours sont redoutables.

Monsieur Augustin BONREPAUX, Président du Conseil Général, se réjouit de la bonne densité des populations de gibier sur le territoire. Il remercie le Docteur Vétérinaire Jean-Pierre ALZIEU pour son travail sur les animaux domestiques et sauvages. Indiquant que son discours sur l'ours est inchangé, il se dit partisan de la défense des activités qui font vivre les territoires.

ELECTIONS : proclamation des résultats par le Président

- Nombre d'inscrits : 121, représentant 4351 voix
- Nombre de votants : 104, représentant 3839 voix
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Trois administrateurs étaient candidats. Ils ont été déclarés élus ayant obtenu les suffrages suivants :
- Monsieur Henri ARNAUD (pour 4 ans) : 3839 voix
- Monsieur Jean-Luc DENAT (pour 4 ans) : 3815 voix
- Monsieur Jean-Baptiste ROUGER (pour 1 an) : 3839 voix

Le rapport moral et les comptes annuels sont mis à disposition de tous les membres de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège à son siège social.

REMISE DES RECOMPENSES

Monsieur Roland GAYCHET, Président de l'ACCA du Mas d'Azil et du GIC de l'Ariège s'est vu offrir le livre « 30 ans d'honneurs ».

Monsieur Roger BERNADAC (Vice Président de l'ACCA SAINT PAUL DE JARRAT) a reçu un diplôme d'honneur.

Madame Valérie BAQUER, **Messieurs Patrick GARCIA** (ACCA de MIREPOIX) et **Armand MOLE** (Président de l'ACCA d'ALOS) ont reçu une médaille de bronze.

Monsieur Gérard GOUZY (ACCA LE MAS D'AZIL) a reçu une médaille d'argent.

Messieurs Vincent LAMPASONA (Trésorier adjoint de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège et Président de l'ACCA de MIREPOIX), **Augustin BONREPAUX** (Président du Conseil Général) et **Louis MARETTE** (Conseiller Général et Maire de Mazères) ont reçu une médaille d'or.



M. Roland GAYCHET



MM. Roger BERNADAC et Augustin BONREPAUX



Mme Valérie BAQUER et MM. Patrick GARCIA et Vincent LAMPASONA



MM. Armand MOLE et Henri NAYROU



M. Gérard GOUZY



MM. Louis MARETTE et Vicent LAMPASONA



MM. Jean-Luc FERNANDEZ et Augustin BONREPAUX



MM. Jean-Luc FERNANDEZ et Louis MARETTE



Repas convivial

Le point sur la pestivirose de l'isard

La pestivirose de l'isard due au pestivirus BDV-4, avait évolué de façon épidémique dans les années 2000 à 2002 générant de très fortes mortalités dans toutes classes d'âge du cheptel isard.

Depuis, elle évoluait à l'état enzootique, avec une mortalité réduite chez les adultes mais encore assez conséquente chez les jeunes chevreaux avant le sevrage.

La Haute-Ariège a connu en 2010, une vague épizootique, localisée à la Vallée de l'Ariège, au Massif de l'Aston et à la Vallée de Vicdessos mais d'impact relativement modéré. Il n'a pas été à déplorer de nouvel "accident" en 2011 : toutefois, certains secteurs tardent à retrouver un accroissement de population, considéré normal entre 10 et 15%.

A cela, une raison majeure, la perte de chevreaux en bas-âge généralement avant 3 mois d'âge, victimes du virus immunodépresseur BDV-4.

En effet, le virus se maintient dans les hardes grâce à des sujets "porteurs à vie" (I.P.I.), responsables d'une dissémination du virus dans l'environnement et surtout de la transmission verticale du virus *in utero* de mère à fœtus. Ces I.P.I. constituent le réservoir de la maladie.

La poursuite de l'enquête Pestivirose Isard

A la suite des précieux résultats obtenus par la Fédération des Chasseurs de l'Ariège (FDC 09) et du Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ariège (LVD 09) durant les 3 saisons de chasse précédentes, l'action de la collecte des rates des isards prélevés en cours de chasse (présumés sains et sans signe de maladie) s'est prolongée en 2011. Particulièrement motivés par l'enjeu épidémiologique de cette enquête, les chasseurs ariégeois et leurs partenaires se sont encore plus mobilisés, en fournissant un échantillonnage de 377 rates (de tous les secteurs de chasse et donc, hautement représentatif de l'état sanitaire de la population d'isard en Ariège).

L'Office National des Forêts comme à l'habitude et pour la première fois l'ONCFS et l'équipe technique de la réserve d'ORLU ont apporté leur part de prélèvements.

La recherche directe du virus sur les rates a

été effectuée au LVD 09 et a permis de confirmer la présence du virus chez 9 sujets (Tableau 1).

Des résultats encourageants chez l'isard

Le tableau 1 confirme, sur un effectif encore plus large, la décrue des isards viropositifs amorcée en 2010-2011 : seuls 9 isards (soit 2,4 %) seraient apparemment I.P.I., vecteurs à vie.

Le non-acroissement de ce taux est très encourageant et laisse à penser à une possible réduction de la circulation virale dans le cheptel isard.

7 isards sur les 9 positifs proviennent de la Haute-Ariège et la Vallée du Vicdessos, probablement en relation - aussi - avec la vague épizootique de 2010-2011.

Le début de l'enquête Border-disease chez les ovins

Comme précisé dernièrement dans ces mêmes colonnes, le virus BDV-4 de la pestivirose de l'isard est très proche du pestivirus de la Border-disease des ovins : la possibilité de transmission, entre espèces de ruminants, des pestivirus en général est un phénomène bien décrit (franchissement aisément de la "barrière de l'hôte").

Par ailleurs, la Border-disease (en recrudescence dans plusieurs zones de Midi-Pyrénées) présente des similitudes cliniques frappantes avec la pestivirose de l'isard.

Comme chez l'isard (où cela est malgré tout, moins bien documenté), deux types d'infection sont reconnus : l'infection congénitale (avortements ou naissances chétives ou malformées, souvent I.P.I.) et l'infection post-natale.

Le risque de production d'agneaux débilités ou I.P.I. est particulièrement élevé si l'infection se produit dans la première moitié de gestation de la brebis.

L'infection post-natale rappelle un syndrome grippal, le plus souvent (sauf accident) sans risque clinique remarquable, aboutissant habituellement à l'immunisation des ovins (sujets séropositifs).

La promiscuité très fréquente des ovins et des isards en montagne a légitimement conduit à proposer une investigation sur les cheptels ovins ariégeois transhumants.

Le suivi 2011-2012 de la Border-disease en troupeaux transhumants

Ce suivi sanitaire des cheptels transhumants ovins a été conçu par les partenaires de la gestion sanitaire départementale (Fédération Pastorale de l'Ariège, GDS de l'Ariège, Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ariège avec l'accord des Services Vétérinaires de la DDCSPP 09).

La population ciblée pour cette étude sur la Border-disease des ovins était constituée des agnelles, des primipares et des bêliers. En effet, les deux premières populations de par leur très jeune âge, constituent les meilleurs "marqueurs" d'une circulation virale récente et active du pestivirus de la Border-disease.

La première phase de l'étude a concerné l'investigation sérologique (réalisée sur les sérums de la prophylaxie) avec la recherche d'anticorps, spécifiques témoins de la circulation virale.

Cette enquête, initialement basée sur le volontariat des éleveurs a obtenu une très large adhésion (Tableau 2) et il est important de souligner ici l'excellent partenariat départemental entre éleveurs et chasseurs (déjà montré antérieurement pour la FCO, la tuberculose bovine...).

Des résultats de séropositivité ovine éloquents

La plupart des cheptels analysés se sont révélés séropositifs, preuve d'une réelle circulation du virus ; cependant, il existe des variations notoires selon les estives : certaines ont présenté une séroprévalence (pourcentage de séropositifs sur le total analysé) élevée à très élevée (de 50 à 90%). Il est fréquent de noter des séroprévalences significatives en Border-disease dans les zones fortement impactées par la Pestivirose de l'isard (Vallier, Vicdessos et vallées

Tableau 1
LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE
PESTIVIROSE ISARD EN ARIÈGE

Saison de chasse Effectif rates analysées	Isards à virologie positive
2008 – 2009 75	6,7 % (5/75)
2009 – 2010 140	7,1 % (10/140)
2010 – 2011 251	4,8 % (12/251)
2011 – 2012 377	2,4 % (9/377)

annexes, Haute Vallée de l'Ariège, Massif de Tabe entre autres). D'où la nécessité de continuer les investigations tant chez les isards (collecte des rates) que chez les ovins (recherche du virus chez les agneaux suspects cliniquement).

Il est bien trop tôt -prudence scientifique oblige-, pour établir une correspondance de terrain systématique entre l'incidence locale par secteurs de la pestivirose de l'isard et la séropositivité des ovins transhumants. Toutefois, les éleveurs ovins semblent n'avoir pas enregistré de pertes significatives en 2011-2012, même en contexte de forte séropositivité Border-disease : cas tout-à-fait possible, compte-tenu du fait que les conséquences de l'infection par ce virus sont très variables et dépendent de la virulence de la souche, de la dose infectante et surtout du moment de la contamination.

La nécessité de continuer les investigations

Même si la 1^{ère} phase d'investigation sérologique atteste indiscutablement de la circulation virale chez les ovins, il n'a pas pu encore être isolé la (les) souche(s) ovine(s) circulante(s).

De ce fait, la comparaison avec les souches isards n'a pu être conduite.

La Border-disease évoluant chez les ovins de façon souvent insidieuse (véritable "épée de Damoclès"), il est possible d'envisager une vaccination efficace des ovins (déjà validée dans de nombreuses régions de France) : celle-ci permettrait déjà de réduire l'impact potentiel dans cette espèce...

... et si d'aventure, les souches ovines et isards se révélaient proches, de rompre l'éventuelle transmission interspécifique du virus.

Scénario idéal, dans le domaine du possible mais qui reste à confirmer.

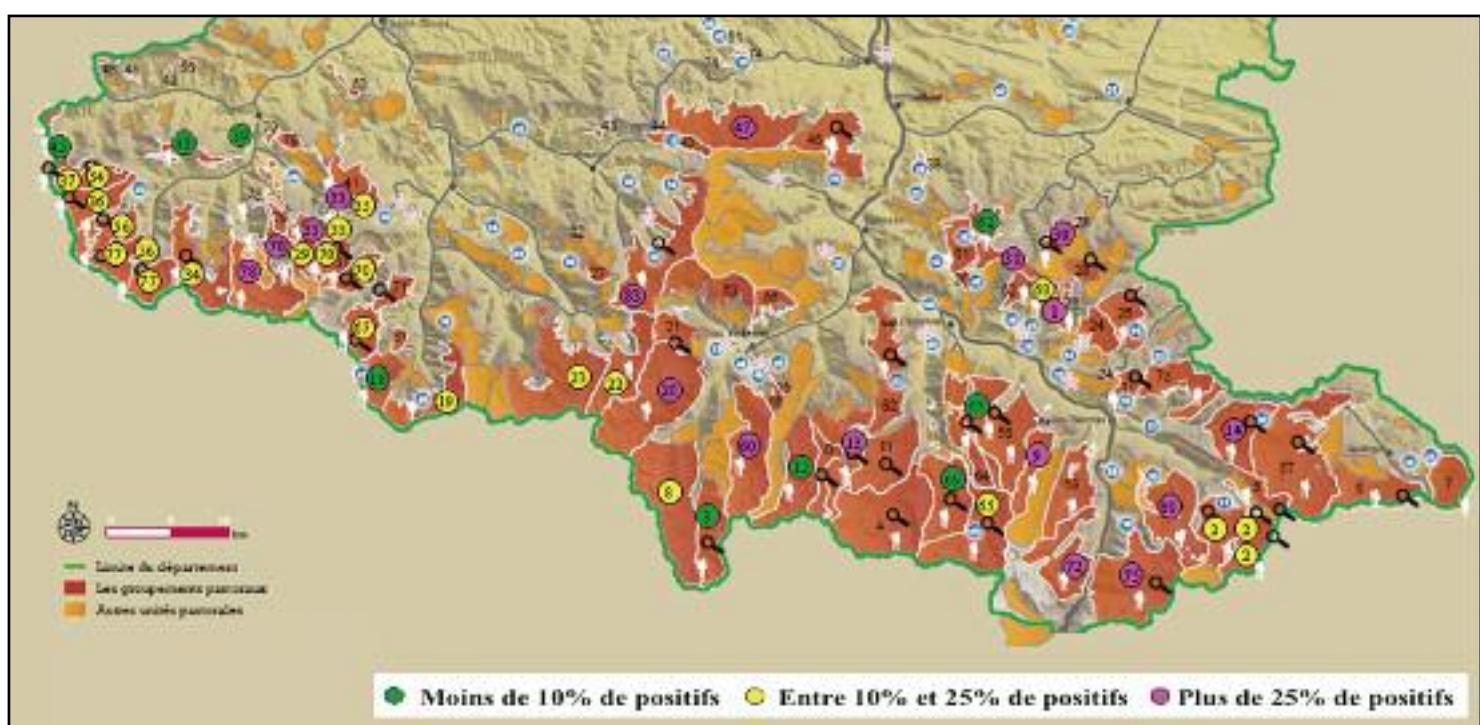
Pour cela, la collaboration de tous les acteurs du Sanitaire du département reste plus que jamais nécessaire pour les investigations complémentaires.

Tableau 2
LE SUIVI BORDER-DISEASE OVINE AU 20/04/2012.

194 élevages concernés (soit 85% du total des élevages transhumants)
60 élevages concernés (49 avec effectif significatif) (soit 66 % du total des 91 estives du département)
3 880 agnelles 6110 analyses 540 primipares 690 bêliers

Le suivi de la Border-disease des ovins

carte des estives dont les cheptels ont fait l'objet de l'enquête sérologique vis-à-vis de la Border-disease



L'impression globale est qu'une très large majorité des estives ovines révèle une séropositivité significative vis-à-vis de la Border-disease (points jaunes et mauves sur la carte).

Caille des blés

La caille est une espèce gibier migratrice présente chez nous d'Avril à Octobre. Elle est, pour certains, le roi des gibiers à plume pour la chasse aux chiens d'arrêt. Le devenir de l'espèce intéresse la communauté cynégétique. En effet, nombreux sont les récits des plus anciens parmi les chasseurs sur l'abondance phénoménale des cailles après la deuxième guerre mondiale. La chute des tableaux de chasse européens serait imputable à la dégradation des habitats agricoles liée à l'intensification de l'agriculture, sur les zones de reproduction et à la sécheresse grandissante dans les zones d'hivernage africaines. C'est pour ces raisons que l'Union Européenne a classé la caille des blés dans la catégorie des espèces à statut de conservation jugé défavorable. Cela a conduit à la rédaction d'un plan de gestion européen et à la réalisation d'études nécessaires pour évaluer l'état de conservation des populations.

Les recherches sur la caille, initiées par l'université de Rennes dès 1995 ont été poursuivies jusqu'en 2010 par l'université de Barcelone qui a relancé l'étude en 2011. Elle encadre désormais les travaux européens sur cette espèce. La Fédération des Chasseurs de l'Ariège participe à l'ensemble de ces travaux depuis 1995.

La méthodologie repose sur quatre axes :

- Le recensement hebdomadaire sur dix points d'écoute des mâles chanteurs, durant tout le printemps,
- La capture, l'analyse et le baguage d'oiseaux,
- La recherche des nichées après les moissons, sur des secteurs échantillons,
- L'analyse de tableaux de chasse de chasseurs spécialisés.

En 2011, sur 18 départements contactés, 8 ont participé à ces travaux, 5 ont participé au comptage des mâles chanteurs sur points d'écoute (cf tableau I).

	Ariège	Aveyron	Lozère	Haute Loire	Vaucluse	Vendée
Nombre de mâles chanteurs entendus pendant toute la période de comptage	136	64	281	47	132	46
Nombre moyen de mâles chanteurs par sortie	11.33	12.8	21.62	6.57	10.15	2.56

Tableau I : Comptage des mâles chanteurs sur points d'écoute

Mesure du tarse sur une caille baguée - Photo FDC 09 Pascal FOSTY



Capture et baguage d'oiseaux

En 2011, le programme a permis de baguer 343 cailles. Le nombre de reprises et de contrôles reste très faible. Les cailles marquées et reprises à la chasse l'ont été à une distance comprise entre 0 et 30 km de la commune de baguage et la durée de port de bague est en moyenne de 57 jours (entre 18 et 129 jours). Les contrôles, au nombre de 12, ont toujours été effectués à une distance très faible du lieu de baguage (0 à 3 km) et dans un délai compris entre 1 et 26 jours (cf tableau II)

Départements prospectés	Nombre d'oiseaux baguées	Nombre d'oiseaux repris à la chasse	Nombre d'oiseaux capturés une 2 ^{ème} fois
Ariège	80	2	2
Aveyron	41	1	0
Lozère	45	0	0
Aude	34	0	0
Tarn et Garonne	57	2	1
Vaucluse	82	0	9

Tableau II : Nombre d'oiseaux capturés et bagués

Analyse des tableaux de chasse

L'analyse a porté sur 1072 cailles prélevées à la chasse dans 7 départements. La proportion des sexes reste équilibrée. Plus de 84 % sont des jeunes de l'année et 72.8% d'entre eux étaient âgés de plus de 9 semaines. Les analyses biométriques effectuées sur chaque oiseau ont permis d'estimer la proportion d'oiseaux migrants ou prêts à le faire : elle est de 69%. A titre indicatif, pour l'Ariège, se sont 134 cailles, (61 mâles, 64 femelles, 9 indéterminés) qui ont été étudiées. La proportion de jeunes était de 81%.

Les travaux réalisés en 2011 sur la caille des blés sont dans la continuité du dernier programme initié par l'équipe de l'université de Barcelone (José Domingo Rodriguez-Teijero et Manel Puigcerver) sur la période 2005 à 2010. Désormais 4 pays participent à ce programme : la France, l'Espagne, le Portugal et le Maroc. L'objectif est de poursuivre, à l'échelle de l'aire de répartition de la caille, la collecte de données pour une meilleure connaissance du statut et du fonctionnement de la métapopulation occidentale de la caille des blés.

Pascal FOSTY

Bilan des tableaux de chasse galliformes de montagne pour la saison de chasse

2011 - 2012

En 2011, hors territoires domaniaux, 283 perdrix grises de montagne ont été prélevées : 134 en piémont et 149 en Haute Chaîne. 240 chasseurs ont pratiqué cette chasse. Pour les chasseurs spécialisés (ayant prélevé au moins 1 oiseau) le prélèvement moyen est de 1.21 perdrix (min = 1 et max = 20). Le nombre moyen de sorties effectuées par chasseur est de 3,2. **Les prélèvements perdrix grise ont été cette saison dans la moyenne habituelle.**

En 2011, 39 lagopèdes alpins ont été prélevés dans les Pyrénées ariégeoises. Selon les objectifs fixés dans le Plan de Gestion Cynégétique des populations de galliformes de montagne aucun prélèvement n'a été effectué sur les massifs de piémont : massif de Tabe et du Trois Seigneurs. 82 chasseurs ont pratiqué cette chasse. Pour les chasseurs spécialisés (ayant prélevé au moins 1 oiseau) le prélèvement moyen est de 2,7 lagopèdes (min = 1 et max = 6). **Bonne saison de chasse au lagopède alpin qui confirme un excellent succès de la reproduction en 2011.**

En 2011, 11 coqs de grand tétras ont été prélevés dans les Pyrénées ariégeoises. 119 chasseurs ont pratiqué cette chasse. Le nombre moyen de sorties effectuées par chasseur est de 2,8. **Bonne saison, après une reproduction satisfaisante.**

Unités de Gestion Piémont	Tableau de Chasse Perdrix grise de montagne 2011	Tableau de Chasse Lagopède 2011	Tableau de Chasse Grand Tétras 2011
2.Castillonnois	3	0	0
3.Arize	0	0	0
4.Tabe	63	0	0
5.Trois Seigneurs	24	0	1
6.Pays d'Aillou	36	0	2
Total	126	0	3
Unités de Gestion Haute Chaîne	Tableau de Chasse Perdrix grise de montagne 2011	Tableau de Chasse Lagopède 2011	Tableau de Chasse Grand Tétras 2011
7.Biros	8	0	0
8.Haut Salat	17	9	0
9.Vicdessos	0	0	0
10.Haute Ariège Ouest	99	28	7
11.Haute Ariège Est	33	2	1
12.Donezan	0	0	0
Total	157	39	8

La saison 2011/2012 a été, en matière de prélèvements, satisfaisante pour les trois espèces de galliformes de montagne.

Evelyn MARTY

Christian TEYCHENNE

Président de l'ACCA de Durban sur Arize

FDC 09 : pouvez-vous nous parler de votre parcours à la tête de l'ACCA de Durban sur Arize ?

Christian TEYCHENNE : je suis président de l'ACCA de Durban sur Arize depuis 20 ans. En 1992, j'ai pris la succession de Pierre Lazerges.

FDC 09 : comment êtes-vous venu à la chasse ?

C.T. : j'ai pris mon premier permis à 16 ans, en 1975, à l'époque il n'y avait pas d'examen. Je suis venu à la chasse par mon père qui, dès ma plus tendre enfance, m'amenait avec lui. C'était un chasseur de lièvre et de lapin. Accompagné de mon père, de mon frère et de mes oncles, j'allais au lièvre le matin, et l'après midi je faisais le lapin, toujours avec les mêmes chiens courants. A l'époque il n'y avait pas de grand gibier. Tout naturellement, à mon tour, j'ai transmis cette passion à mon fils Thomas.

FDC 09 : avez-vous d'autres responsabilités dans le milieu cynégétique ?

C.T. : je suis trésorier du GIC (groupement d'intérêt cynégétique) de l'Arize depuis 1996. A la demande d'Alain GAYCHET, j'ai rejoint cette structure dans laquelle nous travaillons sur la gestion du lièvre. Avant, sur Durban, nous faisions déjà une gestion du lièvre avec le prélèvement d'un petit nombre d'individus. Puis nous avons intégré le GIC. Depuis, chaque année, nous effectuons des comptages nocturnes, avec des phares, un en février mars et un autre durant l'été. A partir de ces observations, nous décidons, par l'intermédiaire d'un plan de chasse, ce qui sera prélevé ou pas. Cela fait maintenant des années que nous n'avons pas lâché de lièvre sur notre commune, nous travaillons à partir de notre souche autochtone. Nous sommes assez fiers car nous avons démontré que, même sur une petite commune (Durban a une superficie de 675 hectares), l'application de règles simples de gestion respectées par tous, permet d'avoir des résultats.

FDC 09 : avez-vous travaillé sur d'autres espèces de petits gibiers ?

C.T. : il y a quelques années, nous avons mis en place un élevage de faisans. Nous avons fermé la chasse et réussi à installer une souche. Aujourd'hui, elle est toujours présente mais avec de faibles effectifs. Nous avons des mâles qui chantent au printemps et selon les années il y a ou pas de reproduction. En revanche, nous avons arrêté l'élevage.

FDC 09 : qu'en est-il du lapin ?

C.T. : il y a une vingtaine d'années, nous avions



Photo : FDC 09 Laurent CHAYRON

une très belle population de lapins qui nous causait même des soucis. J'avais de nombreuses plaintes de propriétaires qui voyaient leurs jardins mis à mal par ce gibier pourtant ô combien sympathique. Puis, suite à quelques flambées de myxomatose et de VHD, ces noyaux ont disparu. Aujourd'hui, c'est l'espèce que nous n'avons pas réussi à réimplanter.

FDC 09 : et le sanglier dans tout ça ?

C.T. : Durban est une petite commune, si nous chassions trois fois par semaine c'est sûr que nous n'en aurions pas. Le sanglier aime la tranquillité, c'est pour cela que nous ne chassons sur Durban que deux jours par mois. Le reste du temps nous pratiquons sur Castelnau Durban et Esplas de Sérou. Les petites sociétés comme la nôtre ont tout intérêt à s'associer avec d'autres communes afin de laisser reposer les territoires. Nous faisons un roulement et tout le monde y trouve son compte. Le sanglier est une espèce qu'il n'est pas possible de gérer seul. Comme peut être pour d'autres équipes, nous sommes confrontés à la raréfaction du savoir-faire pour tout ce qui concerne la découpe du gibier. Nous avons mis en place une règle simple : un sanglier de moins de 40 kilos est coupé en deux, s'il dépasse en quatre. Ainsi cela soulage la tâche de ceux qui découpent. Ce système qui a été instauré par Manuel ALMEIDA depuis quelques années est maintenant informatisé. J'ai

donc mis au point une application informatique qui permet en rentrant les noms des chasseurs présents à la battue d'organiser la répartition des parts tout le long de la saison. Si d'autres ACCA sont intéressées par ce travail, elles peuvent me contacter, je me ferai un plaisir de leur présenter mon système.

FDC 09 : finalement toutes les espèces de grand gibier sont présentes sur votre commune.

C.T. : oui, en 20 ans j'ai vu s'installer sur ma commune le chevreuil, puis maintenant le cerf. Avant le cerf ne restait pas, il était très rare. Il venait au printemps et dès les mois d'août septembre il repartait sur les communes d'Allières et du Mas d'Azil. Puis, petit à petit, des individus sont arrivés, ils ont colonisé l'intégralité de la commune et maintenant ils ont basculé sur Montseron. Je pense que la clé de la réussite en matière de gestion d'espèces, c'est qu'il faut laisser s'implanter une population avant de commencer à prélever. Après, bien sûr, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de débordement en matière de dégâts, que ce soit sur les cultures ou les clôtures. Personnellement, je ne souhaite pas que les effectifs des populations de cerfs augmentent, par contre j'aimerais bien voir plus de grands cerfs. On a eu parfois des 14 voire des 16 cors, mais ils sont bien rares. Pour cela, il faudrait pratiquer comme pour le lièvre en travaillant sur plusieurs sociétés.

INFORMATIONS

CE QUE DIT LA NOUVELLE LOI “CHASSE”

Une nouvelle loi “chasse” a été publiée le 8 mars 2012. Dans l’attente des décrets d’application, en voici les principales dispositions :

- Elle conforte le rôle positif de la chasse vis-à-vis de l’environnement.
- Elle renforce le rôle des Fédérations. La gestion de la biodiversité fait à présent officiellement partie de leurs attributions, ainsi que les actions d’information et d’éducation au développement durable.
- Elle allège la fiscalité sur les zones humides.
- Elle permet au nouveau chasseur de pra-

tiquer avec sa première validation annuelle sur tout le territoire national.

- Elle confirme pour la première validation une diminution de moitié du coût de celle-ci.
- Elle autorise la chasse en temps de neige dans les chasses commerciales des oiseaux issus de lâchers.
- Elle harmonise les horaires de chasse pour le gibier d’eau. L’heure du lever et du coucher du soleil du chef lieu du département sera désormais retenue.
- Elle renforce la responsabilité des propriétaires de territoires non chassés en cas de dégâts de grand gibier et révise les procédures et montants d’indemnisation.
- Elle reconnaît à l’acquéreur de parcelles de plus de deux hectares la qualité de membre de droit d’une A.C.C.A.

- Elle précise les conditions de refus de délivrance du permis de chasser en cas d’infraction grave, par l’administration.
- Elle étend les compétences des agents de développement des Fédérations.
- Elle précise les conditions de transport d’une partie de gibier mort soumis à plan de chasse pendant la période où la chasse est ouverte par le titulaire d’un permis de chasser validé.
- Elle offre à la Fédération Nationale des Chasseurs la possibilité d’instaurer un PMA pour une espèce, mais hélas la détermination du quota reste de la compétence du Ministre.
- Elle limite l’usage du Grand Duc artificiel à la chasse et à la destruction des nuisibles.

Photos FDC 09 Laurent Chayron



LA LOI ARMES : UNE RÉFORME EXEMPLAIRE

Le 7 mars 2012, la loi sur les armes a été publiée au Journal Officiel. Le Comité Guillaume Tell qui représente les deux millions d’utilisateurs légaux d’armes à feu a salué “cette réforme historique qui répond enfin aux attentes des chasseurs, des tireurs sportifs, des amateurs de ball-trap, des collectionneurs et des armuriers”.

Cette loi a le mérite de traiter globalement des armes, à la fois pour clarifier et simplifier la vie des utilisateurs légaux d’armes à feu et pour renforcer de façon considérable les contrôles et les sanctions contre les trafiquants et les délinquants qui utilisent des armes avec des fichiers enfin opérationnels. Voici les principales dispositions :

- Les armes seront désormais classées en quatre catégories : armes interdites (A), armes soumises à autorisation (B), armes soumises à déclaration (C), et armes sou-

- mises à enregistrement ou libres (D).
- Les règles de transport et de détention des armes de chasse sont clarifiées. L’enregistrement par l’armurier des fusils achetés depuis le 1^{er} décembre 2011 est suffisant. Les ventes entre particulier et à distance sont clarifiées de manière à assurer la traçabilité des armes concernées. Ici encore, nous sommes dans l’attente des décrets d’application.

“L’objectif caché” ou quand deux visions de la société s’affrontent !

Dans quelques jours, Monsieur le Préfet sera amené à prendre un nouvel arrêté d’ouverture et de fermeture de la chasse pour la campagne à venir. Il devra tenir compte du jugement du Tribunal Administratif de Toulouse qui, en attendant l’examen de l’affaire par la Cour Administrative d’Appel, devrait s’appliquer. Il faudra surtout qu’il évite de s’attirer les foudres des chasseurs ariégeois et de leur Fédération. L’exercice sera donc périlleux.

Ceci étant le dossier “ours” en particulier et celui de la protection des espaces et des espèces ont pris désormais, ici et ailleurs, une nouvelle tournure, plus généraliste, plus globale où le seul problème de la pratique de la chasse est devenu marginal.

La seule interdiction de celle-ci n’est plus le seul objectif. Comme nous l’annoncions depuis longtemps, toutes les activités sont désormais cibles potentielles. Ainsi en Espagne, dans les Cantabriques, zone économiquement sinistrée s’il en est, pour cause de présence d’ours et de grand tétras, la Cour de Justice de l’Union Européenne, dans un récent arrêt, met en demeure l’Etat espagnol de mettre fin aux perturbations causées par l’exploitation de nouveaux sites miniers (seules richesses de la région) ou de les fermer.

Ainsi, des dizaines de milliers d’emplois directs ou indirects, ne pèsent rien face à la volonté de quelques “jusqu’aux boutistes” adeptes de la protection aveugle et imbécile pour lesquels l’exclusion reste l’arme de prédilection.

Deux visions de la société rurale en général et pyrénéenne en particulier s’affrontent désormais.

D’un côté, les acteurs du monde rural regroupés ici au sein d’Ariège Ruralité, chasseurs, éleveurs, agriculteurs, forestiers, piégeurs, propriétaires ruraux... qui, malgré les attaques incessantes dont ils font l’objet, malgré les graves et ruineuses conséquences des politiques environnementales conduites lors des dernières décennies, œuvrent au quotidien pour que vivent encore et toujours leurs territoires.

De l’autre, les tenants du retour à un illusoire eden où seule, la nature sauvage ou reconnue telle par eux serait à considérer. Paradis hypothétique d’où l’homme serait exclu. Pour parvenir à cette chimère, synonyme de ruine des territoires et des hommes, il faut exclure, expulser, culpabiliser, condamner. Tous les moyens, toutes les lois et réglementations au besoin habilement détournés de leur objectif initial par de petits, étroits mais besogneux esprits partisans, sont utilisés. Certains ont su, il faut bien leur rendre cette justice, se placer ou se faire placer aux endroits stratégiques pour mener à bien leur œuvre dévastatrice.

Les espèces, ours, grand tétras ou autres dont le devenir les indiffère ne sont qu’un outil entre leurs mains pour arriver à leur funeste projet. Leur présence les intéresse seulement parce qu’elle sera le prétexte, le support, l’axe, le pilier de leurs actions contentieuses.

A cause de ceux-là, la politique conduite en matière de gestion des espèces et des espaces naturels est, depuis des décennies dans notre pays, basée sur l’opposition entre l’homme, ses activités et la protection de l’environnement, erreur fatale.

Il faut, à l’inverse, prendre acte que la richesse de notre environnement n’est le plus souvent que le simple et évident résultat de la diversité et de la qualité des activités des hommes qui vivent sur les territoires pyrénéens.

L’heure est au choix de la voie à suivre, attention il sera irréversible.

Jean GUICHOU

rétrospective

Les 17, 18 et 19 février a eu lieu à Ste-Croix Volvestre **LE CONCOURS AFACCC DE MEUTES SUR SANGLIERS**. Une organisation sans faille de l'équipe du président Coumes avec ses lieutenants Heuillet et Cassan, sur le territoire de plus de 32 ACCA a permis de faire chasser 24 meutes avec plus ou moins de succès.

Les résultats :

- 1) l'équipe de Montbrun bocage avec les frères Guillaume et Laurent Charria et Maurice Pieropan ;
- 2) l'équipe de Cassagnabère avec Jérôme Loubet, Jacques Zamuner et Christophe Cardaillac ;
- 3) l'équipe de Bouzin avec Fabien Dreher et William Pruvot ;
- 4) a égalité : tous les autres.

Cette année n'étant pas qualificative a fait dire aux vainqueurs de l'année dernière Lilian Raspaud et son compère Jean Christophe Milhorat que pour cette année ils voulaient bien prêter le trophée à "leurs élèves de Monbrun" mais que l'année prochaine cela ne "serait pas pareil". Le concours 2013 s'annonce très dur.



MM. Jean-Luc FERNANDEZ, Didier ROUAIX et Alain COUMES

4 mars sur le territoire de l'Arize : **ÉPREUVE DE CHASSE LOCALE SUR LIÈVRE** organisé par le GIC de l'Arize.



Le Président, les organisateurs, les juges et les concurrents

18 mars : **CHASSE À COURRE AVEC LE RALLYE PIQU'AVANT ARIÉGEOIS** (à l'invitation de l'ACCA de Mirepoix). Le chevreuil, malgré les efforts de tous, se porte comme un charme.

18 mars à Blajan (Haute-Garonne) : **CONCOURS DE CHIENS DE PIED** (à l'initiative de l'AFACCC 09/31). Cette première édition qui a vu concourir une vingtaine de participants sera renouvelée.

24 mars à Ste-Croix Volvestre : **CHASSE À COURRE AVEC L'ÉQUIPAGE DU RALLYE COMMINGES BAROUSSE**. Grâce à un pied parfaitement réalisé, une bête rousse de 40 kg a été lancée et menée. La forte chaleur a finalement permis à l'animal d'en réchapper.

25 mars à Alan (Haute-Garonne) : **VÉNERIE À PIED AVEC L'ÉQUIPAGE DES TÉPÈS**. La chasse a été belle, malgré de fortes températures auxquelles le lièvre doit d'avoir tiré son épingle du jeu.

31 mars : **CHASSE À COURRE ÉQUIPAGE DES TÉPÈS** (sur le territoire de l'ACCA de Belloc et Léran). Cette chasse à courre sur lièvre s'est parfaitement déroulée sur un territoire magnifique. Après une belle menée, le lièvre a été pris par les chiens.

5, 6, 7 et 8 mai : **FOIRE DE TARASCON**
La fédération a tenu un stand et participé à un débat sur les grands prédateurs.



MM. Henri NAYROU, Augustin BONREPAUX et Jean-Luc FERNANDEZ

agenda

- 2 JUIN : fête de la montagne à Luzenac
- 16 JUIN : forum des associations à Varilhes
- 16 ET 17 JUIN : exposition canine à Saint Girons au stade A. Fonfrède
- 1^{ER} AOÛT : journée portes ouvertes de la réserve nationale d'Orlu
- 5 AOÛT : Autrefois le Couserans
- 6 AU 13 AOÛT : Fête de la Chasse à Lercoul
- 22 SEPTEMBRE : concours Saint-Hubert à "Tapia" (Dun), pour inscription et tout renseignement contact : M. Mayoral au 06 16 67 55 67